CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL

Boischatel, le 17 août 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boischatel, tenue le 17e jour du mois d'août 2026, 20 h à l'Hôtel de ville**.**

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Marie-France Couture, Marie Julie Paradis et Marie-Pierre Labelle, messieurs les conseillers Daniel Morin, Jean-François Paradis et Vincent Guillot. Le directeur général adjoint ainsi que le greffier sont également présents. Est absente la directrice générale et trésorière.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 6 et du 20 juillet 2026
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de juillet 2026
5. Période de questions générales sur des sujets ne touchant pas l'ordre du jour
5.1 Membres du Conseil
5.2 Public

ADMINISTRATION

6. Achats au fonds de roulement
7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2026-1237 *modifiant le Règlement harmonisé numéro 2025-1214 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés applicable par la Sûreté du Québec (RHSPPPP)*
8. Autorisation de signature – Programme de supplément au loyer Québec (PSLQ) – Manoir Boischatel
9. Approbation du budget révisé 2026 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de la Côte-de-Beaupré en date du 7 juillet 2026
10. Approbation du budget révisé 2026 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de la Côte-de-Beaupré en date du 23 juillet 2026
11. Autorisation de signature – Services de télécommunications
12. Modification du calendrier des séances du conseil municipal
13. Modification de résolutions – Réserves Financières

TRAVAUX PUBLICS

14. Autorisation de dépenses – Panneaux de signalisation routière
15. Embauche - Mécanicien

LOISIRS

16. Embauche – Préposé à l'entretien ménager des infrastructures municipales

DIVERS

17. Période de questions
17.1 Membres du conseil
17.2 Public
18. Levée / Ajournement

2026-08-197

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé par le greffier, avec l'ajout d'un point au point numéro 15, dans la section « Travaux publics » :

- Embauche – Mécanicien

2026-08-198

3. Adoption des procès-verbaux du 6 et du 20 juillet 2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 6 et du 20 juillet 2026 tels que rédigés par le greffier.

2026-08-199

4. Adoption du paiement des dépenses du mois de juillet 2026

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Couture et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de juin 2026, tel que présenté au conseil. Le greffier confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

5. Période de questions

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Échéancier travaux entrée de ville

De la part de l'assistance :

- Travaux rues
- Côte chemin des Mas

La période de questions a débuté à 20 h 02 et s'est terminée à 20 h 10.

ADMINISTRATION

2026-08-200

6. Achats au fonds de roulement

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour le service de sécurité incendie et le service des loisirs;

Considérant que ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2026 selon la liste soumise;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie Julie Paradis et résolu unanimement de procéder à l'acquisition d'équipements pour le service de sécurité incendie et le service des loisirs pour un montant total de 11 950 $, taxes nettes incluses.

2026-08-201

7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2026-1237 *modifiant le Règlement harmonisé numéro 2025-1214 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés applicable par la Sûreté du Québec (RHSPPPP)*

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2026-1237 *modifiant le Règlement harmonisé numéro 2025-1214 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés applicable par la Sûreté du Québec (RHSPPPP).* Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2026-08-202

8. Autorisation de signature – Programme de supplément au loyer Québec (PSLQ) – Manoir Boischatel

Considérant le versement d'une subvention visant à réduire l'écart entre le loyer reconnu pour un logement désigné et la partie du loyer assumée par le ménage occupant ce logement;

Considérant qu'aux fins du Programme il est nécessaire pour la Municipalité de Boischatel de conclure une entente avec chacun des organismes gestionnaires concernés afin de préciser les obligations et responsabilités de chacune des Parties;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement ce qui suit :

- **Que** monsieur le maire, Benoit Bouchard, ainsi que la directrice générale et trésorière, madame Sophie Antaya, soient autorisés à signer tout document et à agir pour et au nom de la Municipalité dans le cadre de l'entente à intervenir entre la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Municipalité de Boischatel et l'Office municipal d'habitation de la Côte-de-Beaupré (OMH), et de les autoriser à agir pour et au nom de la Municipalité de Boischatel;
- **Que** l'organisme concerné (l'OMH) soit autorisé à gérer, au nom de la Municipalité de Boischatel, les suppléments au loyer dans le cadre du Programme de supplément au loyer Québec (PSLQ);
- **Que** la Municipalité de Boischatel confirme son engagement à assumer 10 % des coûts liés aux suppléments au loyer visés par cette entente.

2026-08-203

9. <u>Approbation du budget révisé 2026 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de la Côte-de-Beaupré en date du 7 juillet 2026</u>

Considérant que l'OMH de la Côte-de-Beaupré a adopté son budget révisé 2026;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu du budget 2026 de l'OMH de la Côte-de-Beaupré, révisé le 7 juillet 2026;

Considérant que le conseil municipal s'engage à assumer sa quote-part;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-France Couture et résolu unanimement d'approuver le budget 2026 de l'OMH de la Côte-de-Beaupré, révisé en date du 7 juillet 2026.

2026-08-204

10. <u>Approbation du budget révisé 2026 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de la Côte-de-Beaupré en date du 23 juillet 2026</u>

Considérant que l'OMH de la Côte-de-Beaupré a adopté son budget révisé 2026;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu du budget 2026 de l'OMH de la Côte-de-Beaupré, révisé le 23 juillet 2026;

Considérant que le conseil municipal s'engage à assumer sa quote-part;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie Julie Paradis et résolu unanimement d'approuver le budget 2026 de l'OMH de la Côte-de-Beaupré, révisé en date du 23 juillet 2026.

2026-08-205

11. <u>Autorisation de signature – Services de télécommunications</u>

Considérant qu'il est nécessaire de signer des contrats pour des services Internet;

Considérant que les contrats de services de télécommunications à intervenir avec Bell et Vidéotron sont d'une durée de plus d'un an;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser le greffier à signer les contrats de services de télécommunications à intervenir avec Bell et Vidéotron.

2026-08-206

12. <u>Modification du calendrier des séances du conseil municipal</u>

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le calendrier des séances du conseil municipal pour le mois d'octobre en raison des élections provinciales du 5 octobre;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement de modifier la date de la tenue de la séance ordinaire du conseil municipal du mois d'octobre 2026, pour le mardi 6 octobre 2026, 20 h.

2026-08-207

13. Modification de résolutions – Réserves financières

Considérant la résolution numéro 2026-01-019 autorisant un mandat de services professionnels pour des travaux d'amélioration du Domaine de la rivière et que les coûts prévus sont plus élevés que l'estimé déposé;

Considérant la résolution numéro 2026-05-133 autorisant un mandat de services professionnels pour nous accompagner dans le cadre de l'acquisition de membranes pour l'usine de production d'eau potable et que les coûts prévus sont plus élevés que l'estimé déposé;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie Julie Paradis et résolu unanimement de modifier la résolution numéro 2026-01-019 pour autoriser l'utilisation d'un montant n'excédant pas 10 000 $ (taxes nettes incluses) à même la réserve financière 2025-1218 et de modifier la résolution numéro 2026-05-133 pour autoriser l'utilisation d'un montant n'excédant pas 15 000 $ (taxes nettes incluses) à même la réserve financière pour la gestion de l'eau potable.

TRAVAUX PUBLICS

2026-08-208

14. Autorisation de dépenses – Panneaux de signalisation routière

Considérant la nécessité d'acquérir de nouveaux panneaux d'affichage pour la circulation en lien avec la modification règlementaire du Règlement harmonisé numéro 2025-1214 *sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés applicable par la Sûreté du Québec (RHSPPPP);*

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser la dépense nécessaire à l'acquisition et à la modification de l'affichage pour une dépense estimée à 15 000$ (taxes nettes incluses).

Les sommes seront prises à même l'excédent accumulé non affecté.

2026-08-209

15. Embauche – Mécanicien

Considérant que le service des travaux publics doit procéder à l'embauche d'un mécanicien ;

Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée;

Considérant le processus de sélection des candidats;

Considérant que le candidat proposé rencontre les exigences du poste;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics;

Considérant que tous les membres du conseil ont consenti à l'ajout de ce sujet à l'ordre du jour et à sa prise en considération même si les documents utiles à la prise de décision ne leur ont pas été rendus disponibles dans le délai prévu à la Loi;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin, et résolu unanimement de procéder à l'embauche de monsieur Daniel Godbout au poste de mécanicien, selon les conditions prévues à la convention collective.

LOISIRS

2026-08-210

16. Embauche – Préposé à l'entretien ménager des infrastructures municipales

Considérant que le service des loisirs et de la culture doit procéder à l'embauche d'un préposé à l'entretien ménager des infrastructures municipales;

Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée;

Considérant le processus de sélection des candidats;

Considérant que le candidat proposé rencontre les exigences du poste;

Considérant la recommandation du coordonnateur des loisirs et de la culture responsable de l'entretien ménager;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement de procéder à l'embauche de monsieur Mathieu Roy au poste de préposé à l'entretien ménager des infrastructures municipales, selon les conditions prévues au contrat, et ce, dès le 17 août 2026.

DIVERS

17. Période de questions

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucune

De la part de l'assistance :

- Règlement 2026-1237

La période de questions a débuté à 20 h 16 et s'est terminée à 20 h 18.

2026-08-211

18. Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 19.

ASSISTANCE : 4 personnes

_____	_____
Benoit Bouchard	Daniel Boudreault
Maire	Greffier

« *Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*